



## **CONVENTION TRIPARTITE DE PASSAGE pour l'implantation et l'exploitation d'un réseau public de collecte des eaux usées de la commune de Punaauia**

### **ENTRE :**

L'ensemble des propriétaire de la servitude....., figurant en annexe de cette convention,  
sur la commune de Punaauia, et ci-après dénommé « Titulaire »,

**d'une part,**

### **ET :**

Monsieur....., Directeur de l'Environnement, quartier de la Mission, colline  
de Putiaoro, BP 4562, 98 713 Papeete (tél 47 66 66), ci-après désignée par « DIREN »,

**d'autre part,**

### **ET :**

Madame Matairea VAN BASTOLAER agissant au nom et en qualité de Directeur général de la SEM " Assainissement des eaux de Tahiti ", au capital de 178 070 000 F CFP, dont le siège social est à l'immeuble BALDWIN, Paofai, Papeete (tél 50 94 50), inscrite au registre du commerce sous le Numéro RC 7685 B, ci-après désignée par " SEM ",

### **ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**

Dans le cadre du programme d'assainissement collectif de Punaauia sud, les habitations vont être raccordées au réseau d'assainissement collectif public des eaux usées. Les eaux usées collectées seront traitées par la station d'épuration de Iaorana.

### **IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1er. - Objet de la convention**

Après avoir pris connaissance du tracé de la canalisation d'eaux usées, le « Titulaire » concède le droit à la DIREN, qui l'accepte sous réserve des fonds disponibles, d'implanter un réseau de collecte d'eaux usées sur son terrain à des fins d'assainissement collectif.

L'ensemble des travaux seront à la charge de la Polynésie française.

Le réseau sera ensuite géré par la SEM, concessionnaire du service public territorial de l'assainissement collectif des eaux usées sur la commune de Punaauia.

**Article 2. -** Champ d’application de la convention

Cette convention concerne le raccordement des eaux usées rejetées par le « Titulaire » au réseau collectif d’eaux usées et ne prend pas en compte les eaux pluviales.

**Article 3. -** Modalités d’application

Le « Titulaire » autorise la DIREN à effectuer tous types de travaux nécessaires à la construction du réseau de collecte des eaux usées et en particulier à :

- établir à demeure une canalisation souterraine dans ladite servitude,
- installation de regards,
- procéder aux abattages d’arbres nécessaires (après autorisation délivrée par le Service du développement rural), avant l’implantation de la canalisation, et dans les limites de distance prévues par les textes réglementaires existants.

Le « Titulaire » s’engage par ailleurs à ne pas planter d’arbres ou de cocotiers, même nains, à moins de quatre mètres en surplomb des canalisations et à ne pas entreprendre à proximité de la ligne un travail sans en aviser préalablement la SEM, pour permettre à celle-ci de prendre les mesures de sécurité nécessaires à la sauvegarde de ses ouvrages. Le « Titulaire » imposera la même obligation à tous les tiers avec lesquels il contractera (entrepreneurs etc.).

**Article 4. -** Réalisation des travaux

Les travaux seront exécutés dans le cadre d’un marché public de travaux et font l’objet d’une garantie de bonne exécution d’une durée de 1 an.

**Article 5. -** Droit de passage, de réparation et de visite :

Le « Titulaire » concède à la SEM, pendant toute la durée d’exploitation des ouvrages, ce qui est accepté par la SEM, le droit de procéder à toutes interventions, visites, réparations, changements et opérations techniques de toute nature sur ledit réseau d’assainissement, en particulier le raccordement de particuliers.

**Article 6. -** Durée de la convention

La convention est conclue pour la durée de la concession de la collecte et du traitement des eaux usées dont la SEM est titulaire, c’est à dire jusqu’au 28 février 2022. Elle se prolongera en cas de renouvellement de ladite concession sans qu’il soit nécessaire pour la SEM de renouveler la présente convention.

A l’échéance de la concession, si celle-ci n’est pas renouvelée, la commune se substitue à la SEM dans les droits et obligations de la présente convention, sans qu’il soit nécessaire d’apporter d’avenant à celle-ci.

**Article 7. -** Assurance

La SEM s’assurera auprès d’une compagnie notoirement solvable contre les risques dus à la présence du réseau d’assainissement. La couverture qui résultera de cette assurance comprendra les dégâts causés directement et indirectement par les risques dus à la présence du réseau.

En cas de dépassement, par le montant des travaux, de la couverture d’assurance, la SEM prend à sa charge la part non prise en charge par l’assurance.

**Article 8. -** Clauses Particulières

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Article 9. -** Enregistrement, nombre d'exemplaires

La présente convention est établie, au jour de la signature, en trois exemplaires originaux. Elle est exempte de tous droits de timbre et d'enregistrement.

*Un exemplaire original de la présente convention sera remis au « Titulaire », à la SEM, et à la DIREN.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_. Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Le Directeur Général de la SEM

Le directeur de l'Environnement

**Matairea VAN BASTOLAER**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Le « Titulaire »

**L'ensemble des propriétaires de la  
servitude**

*Signatures en annexe*

**Annexe**  
**Ensemble des propriétaires de la servitude .....**  
Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....

Monsieur ....., demeurant à .....  
BP....., n° lot : ....., tél:  
Fait à ..... le .....